



Formation initiale

PROGRAMME DE LA FORMATION
DES ELEVES AVOCATS 2020

ARCHITECTURE DU PROGRAMME

PREAMBULE	3
1° ORDRE DES TROIS PERIODES DE LA FORMATION INITIALE	3
2° PRINCIPES DE LA FORMATION	4
3° MODALITES DE LA FORMATION	4
VOLET INTRODUCTIF - ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL ET DEONTOLOGIE	11
1° ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL DE L'AVOCAT	11
2° DEONTOLOGIE	12
VOLET PRINCIPAL - LE METIER DE L'AVOCAT	14
1° TECHNIQUES ESSENTIELLES D'EXPRESSION	14
2° LA PRATIQUE DU METIER D'AVOCAT	15
VOLET SPECIFIQUE - MANAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU CABINET D'AVOCATS ET DE LA VIE PROFESSIONNELLE	20
VOLET SPECIFIQUE - LANGUES ETRANGERES	24
AUTRES FORMATIONS CONSACREES A LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DE L'AVOCAT	25
LES MODULES APPROFONDIS DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE	24
Les Majeures de l'HEDAC	30
Les Formations qualifiantes HEDAC, les D.U. "HEDAC" et facultés partenaires, les autres partenariats	
RECAPITULATIF DE LA FORMATION INITIALE	33

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE 2020

* *

L'HEDAC, Centre régional de formation professionnelle d'avocats des Barreaux du ressort de la Cour d'appel de Versailles,

Vu la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques, notamment son article 13 ;

Vu le décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifié organisant la profession d'avocat, notamment son article 57 ;

Vu la décision à caractère normatif n° 2014-003 adoptée par l'assemblée générale du Conseil national des barreaux du 12 décembre 2014¹ ;

Sur le rapport de son Directeur en charge de la formation initiale, Benoît DUMONTET ;

Rappelant que le programme et les modalités de la formation dispensée aux élèves avocats doivent être conformes aux dispositions arrêtées par le Conseil national des barreaux,

Adopte par la présente son programme 2020 de formation initiale.

Préambule

1° Ordre des trois périodes de la formation initiale

L'HEDAC en raison de ses effectifs divise chaque promotion en trois groupes.

Les groupes 1 & 2 :

Premier semestre de l'année n : acquisitions des fondamentaux à l'HEDAC.

Le groupe 1 à plein temps et le groupe 2 en alternance.

Second semestre de l'année n : stage PPI (possibilité d'inversion avec le stage final)

Premier semestre de l'année n + 1 : stage final en Cabinet d'avocats (possibilité d'inversion avec le stage PPI)

Le groupe 3 (le plus important en nombre) :

De janvier à août de l'année n : stage PPI (en priorité les élèves-avocats inscrits en Master 2 de Droit, LLM, DU...)

De septembre à décembre de l'année n : acquisitions des fondamentaux à l'HEDAC exclusivement à plein temps.

Premier semestre de l'année n + 1 : stage final en Cabinet d'avocats

¹ [JO n° 0015 du 18 janvier 2015, page 833 – Décision du 7 janvier 2015](#) définissant les principes d'organisation et harmonisant les programmes de la formation des élèves avocats (art. 21-1 de la loi du 31 décembre 1971 modifiée)

Par dérogation, sur présentation motivée d'un parcours d'insertion professionnelle particulier, certains élèves-avocats sont autorisés à effectuer leur formation à l'HEDAC suivant l'ordre suivant : premier semestre de l'année n, le stage PPI ou le stage final, second semestre de l'année n, le stage final ou le stage PPI, premier semestre de l'année n+1, l'acquisition des fondamentaux avec le groupe 1 (plein-temps) ou le groupe 2 (en alternance avec un stage en Cabinet) de la promotion suivante.

Pour tous les groupes :

Quatre épreuves de contrôle continu (rédaction d'un acte + rédaction d'une consultation + QCM en procédures (civile, voies d'exécution et mesures conservatoires, pénale et administrative) + QCM en déontologie.

Deux écrits blancs de CAPA

Ecrits du CAPA début juillet de l'année n+1

Oraux du CAPA en septembre pour la première session et fin octobre pour la seconde session de l'année n+1

Remise des CAPA autour du 31 octobre

2° Principes de la formation

Le contenu pédagogique de la formation est exclusivement consacré à la pratique professionnelle de l'avocat.

Les problématiques déontologiques imprègnent chaque séance de formation.

Cette formation est dispensée aux élèves avocats sur le principe de mises en situation pratique.

Dans ce cadre des mises en situation pratique, est privilégiée, dans la limite des possibilités matérielles du centre, la constitution d'ateliers répartis en petits groupes d'élèves et favorisant le travail en équipe sur des thèmes recouvrant plusieurs branches du droit.

Les ateliers portent non seulement sur l'aspect strictement juridique d'un dossier, mais également sur toutes ses problématiques déontologiques et de gestion de cabinet.

Les élèves avocats peuvent recevoir une partie de leur formation en ligne.

Le droit de l'Union européenne et les modes alternatifs de règlement des différends irriguent toute la formation.

3° Modalités de la formation

L'HEDAC a intégralement respecté dès 2016 la réforme tout en utilisant la possibilité qui lui était offerte de développer des enseignements complémentaires consacrés essentiellement à des mises en situation de pratique professionnelle ou à des cours de management ou à la gestion d'un Cabinet.

Ainsi l'HEDAC promeut une identité forte reposant sur :

- un tronc commun essentiellement dispensé en groupe réduit et tenant compte du niveau des élèves-avocats autour de la résolution de mise en situation professionnelle ;
- des modules approfondis de pratique professionnelle (MAPP par groupe de 20/30);

- la transversalité et les interactions des domaines du droit;
- une réelle formation de gestion de Cabinet (gestion administrative, comptable et fiscale d'un Cabinet virtuel pendant un exercice d'un an);
- une formation en techniques d'expression, de communication et de management : travail en équipe, management des ressources humaines et relations avec les tiers (Clients, Confrères, Magistrats, Notaires, Huissiers, Experts-comptables, administrations...);
- la maîtrise des nouveaux outils technologiques appliquée à l'exercice de la profession d'avocat ;
- des enseignements juridiques des langues étrangères ;
- une politique d'insertion professionnelle et surtout d'une ouverture intellectuelle (Projet d'Engagement Personnel et Professionnel = « Donnez du PEEPS à votre formation ! »).

Nous avons effectué depuis 2017 une modification quant aux enseignements du tronc commun.

18 heures pour la rédaction d'un contrat (9h pour un contrat civil et 9 h pour un contrat commercial) se sont avérées être trop proches et répétitives.

Nous avons fait le choix de ne retenir que 9h pour la rédaction d'un contrat civil et/ou commercial.

Les 9h ainsi dégagées ont été affectées aux procédures devant le Juges aux affaires familiales (activité importante pour de nombreux Cabinets judiciaires).

Idéalement l'HEDAC aurait souhaité constituer des sous-groupes pour les enseignements relatifs à la pratique du métier de l'avocat tenant compte du parcours individuel universitaire et des stages antérieurs de chacun de ses élèves-avocats.

Ainsi auraient été constitués pour chaque atelier relatif à la pratique du métier d'avocat 3 sous-groupes (pour chacun des 3 groupes) en fonction des préacquis : expert, expérimenté, novice.

Malheureusement le défaut de moyens économiques, de disponibilité des salles, et de gestion des plannings ne nous ont pas permis la mise en place de ce dispositif.

Nous avons néanmoins réussi à suppléer cette difficulté en créant notamment des Modules approfondis de pratique professionnelle (MAPP) sur le créneau des horaires propres à l'HEDAC, en sus du « tronc commun ».

Pour les groupes 1 & 2 :

Les enseignements de communication, de management et les MAPP sont par contre dispensés à effectif très réduit (de 15 à 30).

En janvier, février et mars sont dispensés essentiellement les enseignements de déontologie, de techniques de communication orale et écrite, du tronc commun et de management.

Avril, mai et juin sont essentiellement consacrés aux MAPP.

La gestion d'un Cabinet virtuel commence début janvier de la première année et se termine au 31 décembre pour les écritures et les déclarations TVA mais perdure jusqu'en mai/juin de la seconde année pour les déclarations 2035 et 2042.

De juin à décembre de la première année est suivi le stage PPI (sauf cas d'inversion des stages PPI et Cabinet).

De janvier à juin de la seconde année est suivi le stage final en Cabinet (sauf cas d'inversion des stages PPI et Cabinet).

Pour le groupe 3 :

La période de janvier à août de la première année est consacrée au stage PPI (essentiellement suivi de formation qualifiante : M2, L.LM, Mastère spécialisé des écoles de commerce, DU...).

Septembre à décembre de la première année sont consacrés à l'acquisition des fondamentaux.

En septembre sont dispensés essentiellement les enseignements de déontologie et de techniques de communication orale et écrite (y compris les plaidoiries).

Octobre est essentiellement consacré au cours du tronc commun et au management ainsi qu'au début de certains MAPP.

Novembre et décembre sont quasi-intégralement consacrés aux MAPP.

Les mois de janvier à juin de la seconde année sont consacrés au stage final en Cabinet.

Les groupes 1, 2 & 3 passent des CAPA blancs en février et en avril en deuxième année.

Les groupes 1, 2 & 3 passent les écrits du CAPA fin juin/début juillet et les oraux du CAPA en septembre/octobre.

Les rattrapages se tiennent en octobre/novembre.

La remise des CAPA intervient vers le 31 octobre.

Nous demandons à nos intervenants de faire parvenir les prérequis avant leur séance de formation ainsi que des cas de mise en situation professionnelle qui feront l'objet d'une présentation par les élèves-avocats lors des séances de cours (enseignements relatifs à la déontologie et à la pratique du métier d'avocat).

Cependant certains enseignements demeurent théoriques en raison de l'hétérogénéité du niveau des élèves-avocats (conseil en droit fiscal ou en droit public par exemple).

Les MAPP permettent un travail approfondi de nos élèves-avocats en raison du fait qu'ils émettent, lors de la prérentrée, des vœux qui sont exaucés en fonction des critères suivants : leurs choix, leur

parcours universitaire, leurs stages, la cohérence de leur demande, l'expression de leur projet et de leurs ambitions professionnelles ainsi que leur insertion professionnelle future.

Chaque élève-avocat suit 3 MAPP au sein de l'une de nos 10 majeures (pré-spécialisation).

Dans le cadre des MAPP sont constitués des Cabinets virtuels (4 ou 5 élèves-avocats par Cabinet) auxquels sont confiés des dossiers réels ou fictifs en amont des séances. Il appartient à chaque Cabinet virtuel de préparer leur dossier. Ceux-ci sont présentés lors des séances où les intervenants sont plus des « sachants » animateurs que des enseignants. Les élèves-avocats sont dans le cadre des MAPP notés.

Nous avons pu constater un fort investissement de nos élèves-avocats dans le suivi des MAPP.

En fonction des MAPP choisis, et des résultats obtenus, nos élèves-avocats se voient délivrer une majeure.

Nos élèves-avocats ont 12 notes de contrôle continu :

A la fin de l'acquisition des fondamentaux ils passent les épreuves suivantes :

- Rédaction d'un acte
- Rédaction d'une consultation ;
- QCM de déontologie ;
- QCM de procédures (civile, civile d'exécution, pénale et administrative)

Chacun de leur 3 MAPP est noté.

Une note de contrôle continu de langue est donnée par les intervenants des cours de langue.

En deuxième année nos élèves-avocats (ou en octobre et décembre en cas d'inversion des stages PPI et Cabinet final) subissent deux écrits du CAPA blanc dans les conditions exactes du CAPA.

Enfin deux notes sont attribuées au titre de la gestion d'un Cabinet d'avocat fictif (une note concernant la rédaction des consultations et des actes – une note concernant la gestion du Cabinet : déclaration d'activité, conventions d'honoraires, facture, tenu du livre journal, déclaration TVA, 2035 et 2042).

La formation d'un futur Confrère doit également inclure une ouverture plus large que le simple domaine d'activité qu'il souhaiterait exercer. Raison pour laquelle nous avons créé les PEPS (Projets d'Engagement Personnel Spécifique ou Projets d'Engagement Professionnel Spécifique).

Il convient donc d'offrir à nos élèves-avocats la possibilité de participer à de multiples manifestations judiciaires, juridiques, syndicales ou ordinales mais également politiques, économiques, sociales, sportives ou encore culturelles.

Ainsi l'HEDAC propose-t-elle à ses élèves-avocats de participer aux manifestations suivantes dans le cadre d'un Projet d'Engagement Professionnel Spécifique (chaque élève-avocat devra participer activement à l'organisation au moins de l'une des manifestations suivantes):

- Les mercredis de l'HEDAC (conférences sur des thématiques juridiques, politiques, économiques, et sociales animées par un invité de marque : Projet) ;
- «l'avocat dans la cité» manifestation organisée par l'Ordre des avocats de CHARTRES (plaidoiries et consultations gratuites) ;
- prix d'éloquence Albert JOLY coorganisé par les secrétaires des Conférences des Barreaux du ressort de la Cour d'appel de Versailles, l'Ordre des avocats de Versailles (mise à disposition de la maison de l'avocat) et l'HEDAC ;
- aux rentrées des Barreaux du ressort (à l'instar de ce qui se pratique déjà sur les Barreaux des Hauts de Seine et du Val d'Oise où des élèves-avocats participent à l'accueil des invités) ;
- Convention nationale des avocats du CNB (tous les trois ans) ;
- fête de la musique des professions judiciaires et juridique du Barreau du Val d'Oise ;
- entretiens européens à Bruxelles, organisés par Délégation des Barreaux de France ;
- Séminaire en partenariat avec l'Union européenne de formation à Luxembourg sur la Cour de justice de l'Union européenne ;
- Voyage d'études CEDH + Parlement européen
- Stages en maison d'arrêt ou en centrale (une semaine en immersion totale) ;
- Consultations gratuites en mairie ou au Palais ;
- Permanence pénale (CI et déférement) ;
- Permanence garde à vue ;
- participation à une session de Cour d'assises ;
- Voyages d'études à LA HAYE (Tribunal spécial pour le Liban, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Cour pénale internationale et Cour internationale de justice) ;
- concours d'arbitrage international de science po Paris / Clifford Chance ;
- concours de plaidoirie des élèves-avocats du mémorial de Caen (plaidoirie sur une atteinte individuelle aux droits de l'homme / sélection interne HEDAC / finale à Caen) ;
- Concours de plaidoirie ALEA (Association pour l'Eloquence et l'Assurance) de droit des assurances ;
- Concours de plaidoirie TRIPALIUM de l'Association des juristes de Droit social ;

- Concours Lamy Concurrence ;
- Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot (concours international d'arbitrage Willem c / Vis Moot avec phases finales à Vienne) ;
- prix du meilleur étudiant juriste d'affaires Freshfields / Les Echos ;
- Prix Jones DAY/ESSEC/Paris 2 du meilleur binôme en droit des affaires ;
- concours international francophone de médiation du CMAP ;
- Trophée du meilleur jeune fiscaliste 2015 Ernst & Young ;
- Prix Sacem du droit d'auteur ;
- sorties organisées pour des pièces de théâtre (cf. Renaud FLEURI, Serial Plaideur...), invitation à des avants premières de film (Le labyrinthe du silence...) ;
- participation à la JurisCup ;
- Soirée de remise des diplômes avec gala et soirée dansante;
- Toute autre proposition des élèves-avocats (association humanitaire, de défense des droits de l'homme...) examinée et acceptée par la direction de l'HEDAC etc...

La première priorité de l'HEDAC est l'insertion professionnelle de nos futurs Confrères.

Nous avons mis ainsi en place un politique de partenariat efficace, que nous ne cessons d'accentuer, avec les Universités du ressort mais également avec des Universités permettant à nos élèves-avocats de valider dans le cadre de leur cursus un DU ou un LLM ou encore avec des écoles de commerce (mastères spécialisés ou parcours grande école : HEC, ESSEC et EM Lyon

[DU FIDUCIE, DU MARD, DU Chinese Business and Management à Shangai, LLM Business Law à Singapour et Flic and flac, LLM Auckland University, LLM Victoria University of Wellington, LLM University of Queensland (Brisbane), LLM Macquarie University (Sydney), Australian Catholic University (Melbourne)...

Par ailleurs l'HEDAC a contribué à la création de deux Diplômes d'Université, qu'elle co-dirige et co-anime.

DU de Conseils juridiques et fiscaux aux entreprises innovantes, projet de DU Avocat/Juriste Conseil Fiscal des entreprises.

L'HEDAC a créé en 2019 deux Certificats de formation professionnelle de 240 heures (Avocat conseil des Entreprises en Droit des sociétés et Avocat conseil des Entreprises en Droit social) pour lesquels les procédures d'habilitation en Diplôme d'Université sont en cours.

L'HEDAC travaille par ailleurs à la création de nouveaux projets de Certificats de formation professionnelle Avocat/Juriste Conseil en Gouvernance et Compliance Droit pénal des affaires ou DU Avocat/Juriste Conseil en ...

La volonté de l'HEDAC est également d'insuffler un esprit « Ecole » permettant à nos élèves de créer des liens, aujourd'hui, d'amitié qui seront demain des liens professionnels

Volet introductif - Environnement professionnel et déontologie

1° Environnement professionnel de l'avocat

Séances exigées :

Titre ou thématique	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative ²
Histoire de la profession d'avocat	Théorique	3	Monsieur le Bâtonnier Robert DUPAQUIER Monsieur le Bâtonnier Didier LECOMTE	3 fois par groupe de 100 à 120	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Les interlocuteurs de l'avocat	Théorique	3	Monsieur le Bâtonnier Christian MERCIER	3 fois par groupe de 100 à 120	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
L'avocat « connecté » et l'e-réputation	(Théorique et) pratique	3	Maître Raphaël PACOURET	6 fois par groupe de 50 à 60	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Initiation à l'acte d'avocat	Théorique	3	Changement d'intervenant en cours	3 fois par groupe de 100 à 120	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3

Titre ou thématique	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Environnement professionnel et déontologie	e-learning CNB/ANAFAA	20h			Janvier pour les groupes 1, 2 et 3

² Ce volet introductif a vocation à être dispensé au début de la formation.

2° Déontologie

Chaque enseignement de pratiques en déontologie se déroule selon un schéma simplifié passant par une mise en situation en quatre phases : réception de la demande, analyse de la demande, finalisation et présentation, restitution.

Séances sur les thématiques fondamentales exigées³ :

Titre ou thématique	Durée d'enseignement magistral	Durée d'enseignement de pratiques	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Les principes généraux de la profession	3h		Maître Marc DIEMUNSCH	3 fois par groupe de 100 à 120	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Les domaines d'activité et les nouveaux métiers de l'avocat	3h		Maître Marc DIEMUNSCH	3 fois par groupe de 100 à 120	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Initiation à l'action de groupe	3h		Maître Michel CROCHART	3 fois par groupe de 100 à 120	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Règles générales de la correspondance		3h	Monsieur le Bâtonnier Christian MERCIER	6 fois par groupe de 50 à 60	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Le secret professionnel et la confidentialité		3h	Monsieur le Bâtonnier Christian MERCIER Monsieur le Bâtonnier Dominique MARÇOT	6 fois par groupe de 50 à 60	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Publicité, communication et management de la relation avocat / médias		3h	Monsieur le Bâtonnier Dominique MARÇOT Monsieur Rachid M'BARKY (journaliste BFM TV)	6 fois par groupe de 50 à 60	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Les conflits d'intérêts		3h	Monsieur le Bâtonnier Gilles PARUELLE	6 fois par groupe de 50 à 60	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Les honoraires : fixation et recouvrement		3h	Monsieur le Bâtonnier Gilles PARUELLE	6 fois par groupe de 50 à 60	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3

³ Cette formation est notamment concentrée sur les thématiques fondamentales suivantes : Introduction à la déontologie / Les principes généraux de la profession / Les domaines d'activité et les nouveaux métiers de l'avocat / Le secret professionnel et la confidentialité / La succession d'avocats / Les conflits d'intérêts / Règles générales de la correspondance / Publicité et communication / Responsabilité civile professionnelle / Carpa et maniement de fonds / Les dispositifs d'accès au droit.

Carpa et maneiement de fonds	3h		Monsieur le Bâtonnier Jean-Christophe CARON	3 fois par groupe de 100 à 120	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
L'avocat face à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	3h		Monsieur le Bâtonnier François-Xavier MATTEOLLI Maître Alain BOLLÉ	3 fois par groupe de 100 à 120	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
La succession d'avocats		3h	Monsieur le Bâtonnier Gilles PARUELLE	6 fois par groupe de 50 à 60	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Responsabilité civile professionnelle		3h	Maître Marc DIEMUNSCH Maître PORCHER (père ou fils) SCB	6 fois par groupe de 50 à 60	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Les dispositifs d'accès au droit, la protection juridique et l'aide juridictionnelle	3h		Maître Laurence BENITEZ DE LUGO Maître Philippe RAOULT	3 fois par groupe de 100 à 120	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL ET DEONTOLOGIQUE DE L'AVOCAT	Enseignement magistral	Enseignement de pratiques
	DURÉE EN PRESENTIEL⁴ :	27h
DURÉE EN E-LEARNING	20h 360° elearning CNB / ANAAFA	20h 360° elearning CNB / ANAAFA
DURÉE TOTALE	47h	44h

⁴ L'enseignement magistral est d'une durée d'au moins 20 heures et l'enseignement de pratiques est d'une durée d'au moins 15 heures.

Volet principal - Le métier de l'avocat

1° Techniques essentielles d'expression

Titre ou thématique	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Techniques de rédaction de l'écrit juridique et judiciaire	Théorique	3h	Maître Vincent JARNOUX-DAVALLON	6 fois par groupe de 50 à 60	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Atelier pratique d'écriture	Pratique	3h	Maître Jean-François JESUS Et deux professeurs de Français	24 fois par groupe de 15	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Convaincre à l'écrit et à l'oral : des stratégies différentes	Pratique	6h	Maître Vincent JARNOUX-DAVALLON	6 fois par groupe de 50 à 60	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Techniques de plaidoirie : de la lecture du dossier à la plaidoirie	Pratique	3h	Monsieur le Bâtonnier Patrick RAKOTOARISON Maître Sandra RENDA Maître Benoît DUMONTET	6 fois par groupe de 50 à 60	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Plaidoiries : dans les 4 TGI du ressort et à l'HEADAC : mises en situation professionnelle (dossier réel, 1/2 en salle d'audience et 1/2 à l'HEADAC, en robe)	Pratique	8 à 12 plaidoiries par élèves-avocats soit une moyenne de 2h30 par élève-avocat de plaidoirie	Chaque élève-avocat assiste à 21 séances de plaidoirie mais plaide 8 à 12 fois en fonction de son groupe (plus de fois à Chartres et Pontoise en raison de groupes moins importants en nombre) Plusieurs dizaines d'intervenant avocats, magistrats et un metteur en scène Monsieur Renaud FLEURY qui chaque semaine change de groupe	16 groupes de 12 à 25 élèves-avocats	De janvier à juin pour les groupes 1 & 2 (mardi ou jeudi en fonction des sous-groupes) De septembre à décembre pour le groupe 3 (mardi et jeudi)
Techniques vocales et travail d'interprétation (option)	Pratique (nombre de groupes en fonction de la demande)	3h	Monsieur Jean-Jacques LAPIERRE (BARYTON)	15	Février ou mars pour les groupes 1 & 2 Septembre ou octobre pour le groupe 3
Cours d'expression scénique (option)	Pratique (nombre de groupes en fonction de la demande)	12h	Monsieur Renaud FLEURY (metteur en scène, acteur de théâtre)	15	De janvier à juin pour les groupes 1 & 2 Septembre à décembre pour le groupe 3

2° La pratique du métier d'avocat

Cette formation est organisée en trois thématiques fondamentales : le conseil, la rédaction des actes juridiques et le contentieux. **Ces fondamentaux sont obligatoires pour tous.**

LE CONSEIL					
Titre ou thématique	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Consultations orale et écrite	Théorique et Pratique (3h + 3h)	6h	Maître Vincent JARNOUX-DAVALLON	6 fois par groupe de 50 à 60	Février pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
La consultation «généraliste» en Cabinet	Théorique et Pratique	3h	Monsieur le Bâtonnier Patrick RAKOTOARISON	3 fois par groupe de 100 à 120	Février pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Le choix d'un régime matrimonial	Théorique (avec présentation de cas pratiques)	3h	Maître Alexandra COUSIN (Notaire)	3 fois par groupe de 100 à 120	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Le conseil en droit fiscal	Théorique	3h	Maître Benoît LEPORT Maître Dominique GIRAUD	3 fois par groupe de 100 à 120	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Le conseil en droit civil	Théorique (avec présentation de cas pratiques)	3h	Maître Pascal FOURNIER	6 fois par groupe de 50 à 60	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Le conseil en droit des affaires	Pratique	6h	Monsieur le Bâtonnier Eric BOURLION Maître Antoine DELPLA	6 fois par groupe de 50 à 60	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Le droit pénal (en dehors du procès) : consultation et conseil	Pratique	3h	Monsieur le Bâtonnier Patrick RAKOTOARISON	6 fois par groupe de 50 à 60	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Le conseil en droit social	Pratique	6h	Maître Rodolphe OLIVIER (CMS-BFL) Maître Bertrand LOUBEYRE	6 fois par groupe de 50 à 60	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3

Le conseil en droit public	Théorique (avec présentation de cas pratiques)	3h	Maître Manuel DELAMARE, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, Professeur associé des Universités, maître de Conférence à Sciences Po	6 fois par groupe de 50 à 60	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Le réflexe européen	Théorique (avec présentation de cas pratiques)	3h	Avocats membres de la DBF à Bruxelles	3 fois par groupe de 100 à 120	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Gestion administrative d'un Cabinet virtuel (logiciel Kléos) : Rédaction d'au moins 3 consultations écrites	Pratique mais par les outils numériques (informatique)	9h	Scenarii développés par l'HEDAC et l'ANAAFA	L'HEDAC constitue des Cabinets virtuels regroupant 5 élèves-avocats	Sur 18 mois pour les groupes 1 & 2 et sur 12 mois pour le groupe 3
DURÉE TOTALE⁵ :		48h			

⁵ Cette durée doit être au moins d'environ 40 heures.

LA RÉDACTION DES ACTES JURIDIQUES					
Titre ou thématique	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Le réflexe européen	Pratique	3h	Avocats de la DBF à Bruxelles	6 fois par groupe de 50 à 60	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Rédaction d'un contrat civil et /ou commercial	Pratique	9h	Maître Valérie MARX Maître Damine DETALMINIL (FIDAL)	6 fois par groupe de 50 à 60	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Rédaction d'un contrat de travail	Pratique	9h	Maître Véronique CHILD Maître Malek DOUAOUI (TAJ) Maître Benjamin DESAINT (FROMONT BRIENS)	6 fois par groupe de 50 à 60	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Rédaction de statuts de société et vie sociale	Pratique	9h	Maître Pascal VANNIER Maître Laurence BERTHON	6 fois par groupe de 50 à 60	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Rédaction d'une vente de fonds de commerce	Pratique	9h	Maître Roland MÉGARD	6 fois par groupe de 50 à 60	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Rédaction d'une transaction	Pratique	3h	Maître Benjamin DESAINT (FROMONT BRIENS)	6 fois par groupe de 50 à 60	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Gestion administrative d'un Cabinet virtuel (logiciel Kléos) : Rédaction d'au moins 6 actes	Pratique mais par les outils numériques (informatique)	12h	Scenarii développés par Maître Benoît DUMONTET de l'HEDAC et l'ANAAFA	L'HEDAC constitue des Cabinets virtuels regroupant 5 élèves-avocats	Sur 18 mois pour les groupes 1 & 2 et sur 12 mois pour le groupe 3
DURÉE TOTALE⁶ :		54h			

⁶ Cette durée doit être au moins d'environ 50 heures.

LE CONTENTIEUX					
Titre ou thématique	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Le réflexe européen dont le renvoi préjudiciel	Pratique	3h	Avocats de la DBF à Bruxelles	6 fois par groupe de 50 à 60	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Les procédures collectives	Théorique	3h	Maître Patrick PRIGENT (mandataire liquidateur)	3 fois par groupe de 100 à 120	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
Marl et Arbitrage (procédure participative, collaborative, médiation etc...)	Théorique et pratique	6h	Maître Nathalie TISSEYRE BOINET Monsieur Alain ROY	3 fois par groupe de 100 à 120	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
Procédure devant le Conseil des prud'hommes	Pratique	3h	Maître Nicolas SANFELLE Maître Isabelle MORIN	6 fois par groupe de 50 à 60	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
Procédure devant le Tribunal de commerce	Pratique	3h	Monsieur le Bâtonnier Eric BOURLION Maître Antoine DELPLA	6 fois par groupe de 50 à 60	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
Procédure de référé devant le TGI	Pratique	3h	Maître Alain CLAVIER Maître Raphaël MAYET	6 fois par groupe de 50 à 60	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
Procédure devant le TGI	Pratique	6h	Maître Philippe RAOULT Maître Valérie UTTER	6 fois par groupe de 50 à 60	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
Procédures devant le JAF (6h pour les divorces et 3h pour les procédures hors divorce)	Théorique et pratique	9h	Maître Doury Destang Maître Benedicte Fléchelle delafosse Maître Pascale Muller Maître Stéphanie Gauthier Maître Claire Sirquel-Bernez	6 fois par groupe de 50 à 60	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3

Procédure d'appel	Théorique et pratique	6h	Maître Katell FERCHAUX Maître Laurent MOURET	6 fois par groupe de 50 à 60	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
Procédure devant le Tribunal administratif et la CAA	Théorique	3h	Monsieur le Président Stéphane BROTONS	6 fois par groupe de 50 à 60	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
Procédure de la QPC	Théorique et pratique	3h	Maître David LEVY	3 fois par groupe de 100 à 120	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
Procès pénal : de la garde à vue, en passant par l'instruction, le jugement et le JAP	Pratique	6h	Monsieur le Bâtonnier Patrick RAKOTOARISON Maître Raphaël PACOURET	6 fois par groupe de 50 à 60	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
Gestion administrative d'un Cabinet virtuel (logiciel Kléos) : Rédaction d'au moins 10 actes contentieux	Pratique mais par les outils numériques (informatique)	20h	Scenarii développés par Maître Benoît DUMONTET de l'LEDAC et l'ANAAFA	L'LEDAC constitue des Cabinets virtuels regroupant 5 élèves-avocats	Sur 18 mois pour les groupes 1 & 2 et sur 12 mois pour le groupe 3
DURÉE TOTALE⁷ :		74h			

⁷ Cette durée doit être au moins d'environ 50 heures.

Les élèves avocats sont spécifiquement formés sur les violences intrafamiliales, les violences faites aux femmes ainsi que sur les mécanismes d'emprise psychologique⁸ :

VIOLENCES INTRAFAMILIALES, FAITES AUX FEMMES ET MÉCANISMES D'EMPRISE PSYCHOLOGIQUE					
Titre de(s) séance(s)	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Violences intrafamiliales, violences faites aux femmes et les mécanismes d'emprise psychologique	Théorique (avec néanmoins kit vidéo diffusé)	3h	Madame Frédérique MARTZ Monsieur Pierre FOLDES		Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
DURÉE TOTALE:		3h			

Volet spécifique - Management et développement du cabinet d'avocats et de la vie professionnelle

Séances sur les thématiques exigées⁹ :

Titre ou thématique	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
<u>Management de la relation interpersonnelle:</u>	Enseignements présentiels dont certains obligatoires d'autres optionnels	21h			
Etre recruté (lettre de motivation, CV et entretiens de recrutement (Obligatoire pour tous))	Théorique et pratique	3h	Maitre Xavier TERRY (TAJ) Maître Stéphane BALLER (EY) Maître Caroline MONROE (BFL) Maître Jean-François JESUS	6 groupes de +/- 65 élèves-avocats	En décembre lors de la semaine de prérentrée

⁸ Art. 21 de la loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants.

⁹ Ce volet comporte les thématiques suivantes : Quel avocat ? Quelle vie professionnelle ? Quel projet professionnel ? Gestion de la carrière professionnelle, collaboration, salariat, création, association / Communication et développement / Comment accueillir un client ? / Comment calculer ses honoraires ? Comment les facturer ? De la gestion du temps au recouvrement / Quel type de structure adopter ? / Comment développer sa clientèle ? / Management des ressources humaines / Management stratégique des cabinets / Fiscalité, régime social, protection personnelle (ou aspects juridiques et sociaux) / Gestion d'agenda et maîtrise des délais / Notions de gestion comptable, administrative et financière.

Clarification de son projet professionnel individuel (option)	Pratique	3h	Maitre Xavier TERRY (TAJ AVOCAT ET DRH)	12	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Connaissance de soi, confiance en soi, estime de soi et affirmation de soi (option)	Pratique	6h	Alter Alliance Monsieur Bruno LEFEBVRE Vanessa BOISSARD	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
Développer le bien-être au travail : accompagnement à la prise de fonction et de décision (option)	Pratique	3h	Alter Alliance Monsieur Bruno LEFEBVRE Vanessa BOISSARD	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
Implication, prise de recul et gestion du stress : développement des ressources individuelles et collectives (option)	Pratique	6h	Alter Alliance Monsieur Bruno LEFEBVRE Vanessa BOISSARD	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
<u>Management de proximité et de groupe</u>		18h			
Prise de parole en public (option)	Pratique	6h	Monsieur Jacques Mestre Maître Pascal RENARD	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
Préparer et mener une réunion (tant en présentiel qu'en conférence téléphonique) (option)	Pratique	6h	Monsieur Alain LEYMARIE Monsieur Fairouz GUEDIRA COURTIN	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
Performance collective et travail en équipe : asseoir sa légitimité, trouver sa place, développement du leadership et gestion d'une équipe (option)	Pratique	6h	Madame Sandrine ADRIEN GUILHOT	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3

<u>Management de la relation client</u>		24h			
Les aspects psychologiques de la relation et du rendez-vous avocat / client (option)	Pratique	6h	Madame Marie-France SCORDO (psychologue)	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
Le travail de l'écoute active et la compréhension des attentes des clients (option)	Pratique	6h	Madame Sandrine ADRIEN GUILHOT	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
Mener et réussir une négociation (option)	Pratique	6h	Maître Pascal RENARD	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
Prévention et gestion des conflits (option)	Pratique	6h	Maître Pascal RENARD	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
<u>Management Des ressources et du capital humain :</u>		27h			
Réussir son entretien d'évaluation (Obligatoire pour tous)	Théorique et pratique	3h	Maitre Xavier TERRYN (AVOCAT ET DRH)	3 fois par groupe de 100 à 120	En juin pour les groupes 1 & 2 en décembre pour le groupe 3
Etudes des comportements, pathologies et psychopathologies (Obligatoire pour tous)	Théorique	6h	Madame Marie-France SCORDO (psychologue)	3 fois par groupe de 100 à 120	En février pour les groupes 1 & 2 En décembre pour le groupe 3
Management des enjeux et des risques psychosociaux : le syndrome d'épuisement professionnel, discrimination et harcèlements (option)	Pratique	6h	Avocats (différents en fonction des disponibilités) du Cabinet FROMONT BRIENS	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
Management des ressources humaines	Pratique	12h	Maître Bruce DEVERNOIS avec l'ANDRH	15	En deuxième année pour les groupes 1, 2 & 3

Gestion et gestion de Cabinet :		74h			
Comprendre l'entreprise (le Cabinet) par la comptabilité (Obligatoire pour tous)	Théorique	6h	Maître Benoît LEPORT Maître Dominique Giraud	6 fois par groupe de 50 à 60	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
Gestion de Cabinet Obligatoire pour tous	Pratique	18h	Madame Nadine SERRE ANAAFA	6 fois par groupe de 50 à 60	Cours se répartissant tout au long des 18 mois de formation
Gestion administrative d'un Cabinet virtuel (logiciel Kléos) & gestion comptable et fiscale du Cabinet virtuel (logiciel Aid Avocat ANAAFA) Obligatoire pour tous	Pratique Obligatoire pour tous mais par les outils numériques (informatique) : création de son papier en-tête, déclaration de début d'activité, RPVA et mise en état, courriers, facturation, conventions d'honoraires, lettres de relance, tenue du livre journal, déclaration TVA, déclaration 2035 et 2042	50h	Scenarii développés par Maître Benoît DUMONTET de l'HEDAC et l'ANAAFA		
DURÉE TOTALE DES ENSEIGNEMENTS DISPENSES		164h			
DURÉE TOTALE DES ENSEIGNEMENTS DISPENSES PAR ELEVES-AVOCATS		110 h	60 heures en présentiel (36 h obligatoires pour tous et 24 heures optionnelles selon les choix de chacun) 50 heures en e-learning		

Volet spécifique - Langues étrangères

Langue(s) enseignée(s) ¹⁰	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Anglais	présentiel	De 10 à 25h en fonction du niveau	Formadvisor : uniquement des enseignants de langue maternelle et pour certains juristes ou avocats dans leur pays d'origine	par groupe de 15 à 25 en fonction du niveau	De janvier à juin Et de septembre à décembre
Allemand	présentiel	10h		+/- 15	De janvier à juin Et de septembre à décembre
Espagnol	présentiel	10h		+/- 15	De janvier à juin Et de septembre à décembre
Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, Chinois (option)	e-learning	Minimum 40h	Télé-langues	80 %	Tout au long des 18 mois de formation
Certificat de communication juridique interculturelle dispensé en Anglais (option)	présentiel	120 h	ISIT	+/- 15 (option)	De février à juin
TOEIC Anglais	Examen	2h00	HEDAC est un centre administrateur	+/- 40 (option)	

¹⁰ L'EDA choisit la ou les langues enseignées parmi l'allemand, l'anglais, l'arabe classique, le chinois, l'espagnol, l'hébreu, l'italien, le japonais, le portugais et le russe.

Autres formations consacrées à la pratique professionnelle de l'avocat : les MAPP (Modules Approfondis de Pratique Professionnelle, programmes spécifiques à l'HEDAC)

LES MODULES APPROFONDIS DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE (MAPP)

Titre ou thématique	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
<u>MODULES APPROFONDIS DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE (MAPP)</u>	Pratique	24h			
Modes amiables de résolution des différends.	Pratique	24h	Maître Nathalie TISSEYRE BOINET Monsieur Alain ROY	20 par groupe	Mars à juin pour les groupes 1 & 2 Octobre à décembre pour le groupe 3
Arbitrage commercial international	Pratique	24h	Maître Pierre PIC et Maître Raphaël KAMINSKY (Cabinet TEYNIER PIC) Maître Céline LACHMANN (Cabinet Pierre MAYER) Maître Laurence FRANC-MENGET et Maître Gregory TRAVAINI (Cabinet HERBERT SMITH FREEHILLS) Maître Gaëlle LE QUILLEC et Maître Thierry TOMASI (Cabinet BETTO SERAGLINI) Maître Alexandre de FONTMICHEL	20 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3 Ou en deuxième année
L'avocat lobbyiste auprès des institutions européennes	Pratique	24h	Madame Natacha Clarac, Directrice associée du Cabinet de lobbying Athenora consulting Maître Stéphanie PELET, avocat lobbyiste à Bruxelles et Paris (Cabinet Alinéa) DBF Bruxelles	20 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3

Gouvernance, risk management et compliance	Pratique	24h	Maître Stéphane BALLER (Associé EY société d'avocats)	20 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Techniques contractuelles internes et internationales (Projet)	Pratique	24h	En cours de détermination		A déterminer
Banque, Assurance, Gestion d'actifs	Pratique	24h	EY sociétés d'avocats (détermination des intervenants en cours)	20 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Secrétariat juridique des sociétés (projet en cours)	Pratique	24 h	En cours de détermination	20 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Organisation des groupes de sociétés (projet en cours)	Pratique	24h	KPMG Avocats	20 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Fusions-Acquisitions (projet en cours)	Pratique	24h	PWC	20 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Restructuration d'entreprise (social, société et fiscalité)	Pratique	24h	Maître Olivier FERRARI (Associé FIDAL) Maître Rodolphe OLIVIER (Associé BFL) PWC-LANDWELL	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3 Ou en 2ième année
Droit boursier et financier (projet en cours)	Pratique	24h	KPMG Avocats	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3 Ou en 2ième année

Entreprises en difficulté (projet en cours)	Pratique	24h	FIDAL	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3 Ou en 2ième année
OSBL : Associations, fondations et syndicats professionnels (juridique, fiscal et social : projet).	Pratique	24h	KPMG Avocats	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3 Ou en 2ième année
Fiscalité (Tax and beyond)	Pratique	24h	EY sociétés d'avocats : Maître Laurence AVRAM DIDAY (Associée) Maître Stéphane BALLER (Associé)	20 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Contentieux fiscaux (administratifs et judiciaires)	Pratique	24h	Maître Pascal Schiele (associé EY société d'avocats)	20 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Fraude Fiscale et contentieux fiscal pénal (projet en cours)	Pratique	24h	PWC	20 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Transmission du patrimoine personnel et professionnel (à partir de la transmission d'une entreprise familiale)	Pratique	24h	Maître Sébastien COMPAROT (Associé FIDAL)	20 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Mobilité salariale internationale (aspects fiscaux, sociaux et immigration : projet en cours)	Pratique	24h	PWC et KPMG Avocats	20 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Fiscalité internationale (projet en cours)	Pratique	24h	KPMG Avocats	20 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2

					Novembre à décembre pour le groupe 3
Droit Douanier et commerce international (projet en cours)	Pratique	24h	KPMG Avocats	20 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Conseil et défense des PME-PMI, TPE, et des entrepreneurs individuels (création, contrats, secrétariat juridique, droit social et fiscalité)	Pratique	24h	Maître Alexandre BAUX Fidal Versailles	20 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
La vie du contrat de travail (rédaction, modifications et conséquences, les fins du contrat de travail).	Pratique	24h	Maître Rodolphe OLIVIER (Associé BFL) Maître Marie CONTENT (Associée Cabinet PDGB)	20 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Négociations individuelles et collectives du travail.	Pratique	24h	FROMONT BRIENS	20 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Responsabilité sociétale des entreprises (projet).	Pratique	24h	En cours de détermination	20 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Protection sociale et protection sociale complémentaire	Pratique	24h	FROMONT BRIENS	20 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Licenciements économiques et de sauvegarde de l'emploi (Projet)	Pratique	24h	Maître Alexandra STOCKI (PROSKAUER ROSE LLP) et Monsieur Stéphane BROTONS (CAA Versailles)	20 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Politique globale de rémunération (Global rewards).	Pratique	24h	Maître Nicolas MEURANT (Associé TAJ) Maître Gilles BRIENS	20 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour

			(Associé FROMONT BRIENS) Maître Colin BERNIER (associé EY société d'avocats) Maître Rodolphe OLIVIER (Associé BFL) Marie-Pascale PIOT (Associée EY société d'avocats)		le groupe 3
Contentieux sociaux (TI, TGI, CPH et TASS).	Pratique	24h	FROMONT BRIENS	20 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Propriétés intellectuelles et nouvelles technologies.	Pratique	24h	EY société d'avocats : Maître Marie-Pascale PIOT, Associée) Maître Aurélie Broussy (senior manager) Maître Julie Dubern	20 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Culture digitale et Droit	Pratique	24h	Maître Stéphane BALLER	20 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Droit du commerce électronique (Projet)	Pratique	24h	En recherche du Cabinet idoine		A déterminer
« Legals technologies » (Projet)	Pratique	24h	En recherche du Cabinet idoine		A déterminer
Droit de la famille (interne et DIP)	Pratique	24h	Maître Maxime EPPLER Cabinet DBO Maître Alexandra COUSIN (Notaire) Maître Elisa VIGANOTTI	20 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Droit des étrangers	Pratique	24h	Maître Christophe POULY (rédacteur dictionnaire permanent	20 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 &

			Droit des étrangers, maître de Conférence à Sciences Po)		2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Procédure civile et procédure d'appel	Pratique	24h	Maître Katell Ferchaux (ancienne avouée) Maître Laurent MoureT	20 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Mesures conservatoires et voies d'exécution	Pratique	24h	Maître Jean-Pierre TOFANI Maître Stéphanie BAZIN Maître Schéhérazade KHENICHE	15 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3 Ou en 2ième année
Urbanisme	Pratique	24h	Monsieur Francis POLIZZI (Président de chambre CAA, Inspection générale des TA et des CAA)	15 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Responsabilités des Constructeurs et assurances construction (à partir d'un dossier de construction)	Pratique	24h	Maître Benoît VERNIERES Maître Christophe SIMON-GUENOU (ancien assureur construction) Madame le Président Michèle VITEAU (Cour d'appel de Versailles)	15 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Cession de fonds de commerce	Pratique	24h	Maître Roland MÉGARD	15 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
L'avocat mandataire en transactions immobilières	Pratique	24h	En cours de discussion		A déterminer

(Projet)					
Défense pénale d'urgence (GAV, CI, JI, JLD, défense des mineurs)	Pratique	24h	Monsieur le Bâtonnier Patrick RAKOTOARISON Maître Didier LIGER Maître Christian GALLON	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Défense pénale criminelle (Criminologie, criminalistique et défense pénale).	Pratique	24h	FORENSIC INTERNATIONAL Madame le Président Hélène TORTEL Monsieur l'Avocat général Jacques CHOLET Monsieur le Bâtonnier Frédéric ZAJAC Monsieur le Bâtonnier Eric BOURLION	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Conseil et défense pénale des affaires	Pratique	24h	Cabinet WHITE & CASE Maître Jean-François LE CORRE (Associé) Maître Ludovic MALGRAIN (Associé) Maître Anastasia PITCHOUGUINA (collaboratrice senior)	25 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Réparation des préjudices corporels.	Pratique	24h	Maître Blandine HEURTON Monsieur le Docteur Marc GIRARD Maître LEGRAND-GERARD Maître Laurence BENITEZ DE LUGO	20 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3 Ou en deuxième année

			Madame Clarisse GRILLON (Magistrat)		
Contentieux administratifs (hors fiscalité)	Pratique	24h	Monsieur Stéphane BROTONS (Président de chambre CAA de Versailles)	10 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Marchés publics et Gestions Externalisées des activités publiques	Pratique	24h	Monsieur Stéphane BROTONS (Président de chambre CAA de Versailles)	10 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3
Collectivités et agents publics	Pratique	24h	Monsieur Stéphane BROTONS (Président de chambre CAA de Versailles)	10 par groupe	Avril à juin pour les groupes 1 & 2 Novembre à décembre pour le groupe 3

Chaque élève-avocat doit suivre 3 MAPP selon l'expression de ses choix, de son parcours universitaire, de ses stages et de ses ambitions professionnelles.

Les Majeures proposées (programme spécifique à l'HEDAC)

Les Majeures de l'HEDAC proposées sont (chaque élève-avocat doit suivre avec réussite 3 MAPP pour valider la majeure de son choix parmi les suivantes):

Majeure Conseils juridiques aux entreprises :

- Gouvernance, risk management et compliance.
- Arbitrage commercial international.
- Techniques contractuelles internes et internationales (**Projet**).
- Banque, Assurance, Gestion d'actifs.
- Secrétariat juridique des sociétés (Projet)
- Organisation des groupes de sociétés (projet)
- Fusions-Acquisitions (projet)
- Restructuration d'entreprise (social, société et fiscalité).
- Droit boursier et financier (projet en cours)
- Entreprises en difficulté (projet en cours)
- Fiscalité : Tax and beyond .
- Transmission du patrimoine personnel et professionnel (à partir de la transmission d'une entreprise familiale).
- Cession de fonds de commerce.
- Conseil et défense des PME-PMI, TPE, et des entrepreneurs individuels (création, contrats, secrétariat juridique, droit social et fiscalité : **Projet**).
- La vie du contrat de travail (rédaction, modifications et conséquences, les fins du contrat de travail).
- Politique globale de rémunération (Global rewards).
- Conseil et défense pénale des affaires.
- OSBL : Associations, fondations et syndicats professionnels (juridique, fiscal et social : projet).
- L'avocat lobbyiste auprès des institutions européennes.

Majeure fiscalité des entreprises :

- Fiscalité :Tax and beyond.
- Restructuration d'entreprise (social, société et fiscalité).

- Conseil et défense des PME-PMI, TPE, et des entrepreneurs individuels (création, contrats, secrétariat juridique, droit social et fiscalité : Projet).
- Transmission du patrimoine personnel et professionnel (à partir de la transmission d'une entreprise familiale).
- Politique globale de rémunération (Global rewards).
- Contentieux fiscaux (administratifs, judiciaires et pénaux).
- Fraude Fiscale et contentieux fiscal pénal (projet).
- Mobilité salariale internationale (aspects fiscaux, sociaux et immigration : projet)
- Fiscalité internationale (projet).
- Droit Douanier et commerce international (projet).
- Fiscalité des Banques, Assurances et Gestion d'actifs.
- OSBL : Associations, fondations et syndicats professionnels (juridique, fiscal et social : projet).

Majeure droit du travail:

- La vie du contrat de travail (rédaction, modifications et conséquences, les fins du contrat de travail).
- Négociations individuelles et collectives du travail.
- Responsabilité sociétale des entreprises (projet).
- Protection sociale et protection sociale complémentaire.
- Licenciements économiques et Plan de sauvegarde de l'emploi.
- Politique globale de rémunération (Global rewards).
- Restructuration d'entreprise (social, société et fiscalité).
- Conseil et défense des PME-PMI, TPE, et des entrepreneurs individuels (création, contrats, secrétariat juridique, droit social et fiscalité).
- Mobilité salariale internationale (aspects fiscaux, sociaux et immigration (projet)).
- Contentieux sociaux (TI, TGI, CPH et TASS).
- Modes amiables de résolution des différends.
- OSBL : Associations, fondations et syndicats professionnels (juridique, fiscal et social : projet).

Majeure droit des personnes :

- Droit de la famille (interne et DIP de la famille : nouveauté janvier 2018, division en 2 du MAPP droit des personnes existant depuis janvier 2016).
- Droit des étrangers (nouveauté janvier 2018, division en 2 du MAPP droit des personnes existant depuis janvier 2016).

- Transmission du patrimoine personnel et professionnel (à partir de la transmission d'une entreprise familiale).
- Réparation des préjudices corporels.
- Défense pénale d'urgence (GAV, CI, JI, JLD, défense des mineurs : nouveauté janvier 2017).
- Modes amiables de résolution des différends.

Majeure contentieux privés et publics :

- Modes amiables de résolution des différends.
- Arbitrage commercial international.
- Procédure civile et procédure d'appel.
- Mesures conservatoires et voies d'exécution.
- Contentieux administratifs (hors fiscalité).
- Contentieux fiscaux (administratifs et judiciaires).
- Fraude Fiscale et contentieux fiscal pénal (projet).
- Défense pénale d'urgence (GAV, CI, JI, JLD, défense des mineurs : nouveauté janvier 2017).
- Réparation des préjudices corporels.
- Responsabilités des constructeurs et assurances construction.

Majeure Droit pénal général et des affaires :

- Défense pénale d'urgence (GAV, CI, JI, JLD, défense des mineurs : nouveauté janvier 2017).
- Défense pénale criminelle (Criminologie, criminalistique et défense pénale).
- Conseil et défense pénale des affaires.
- Fraude Fiscale et contentieux fiscal pénal (projet).
- Réparation des préjudices corporels.

Majeure Droit public et public des affaires :

- Contentieux administratifs (hors fiscalité).
- Contentieux fiscaux.
- Collectivités et agents publics.
- Marchés publics et Gestions Externalisées des activités publiques.
- Urbanisme.
- Fiscalité (Tax and beyond).

- L'avocat lobbyiste auprès des institutions européennes.

Majeure droit de l'immobilier, de la construction et de l'urbanisme :

- Urbanisme.
- Responsabilités des constructeurs et assurance construction.
- L'avocat mandataire en transactions immobilières (**Projet**).
- Cession de fonds de commerce.
- Baux et copropriétés (**Projet**).

Majeure droit nouvelles technologies appliqué :

- Gouvernance, risk management et compliance.
- Propriétés intellectuelles et nouvelles technologies.
- Culture digitale et Droit
- Droit numérique et des technologies avancées (**Projet**).
- Droit du commerce électronique (**Projet**).
- « Legals technologies » (**Projet**).

Majeure droit de la consommation, de la distribution et de la concurrence appliquée (Projet 2019/2020) :

- Droit de la consommation (Projet).
- Droit de la distribution (**Projet**).
- Droit de la concurrence (**Projet**).
- Techniques contractuelles internes et internationales (**Projet**).
- L'avocat lobbyiste auprès des institutions européennes.

Récapitulatif de la formation initiale

Volets de la formation	Durée
Environnement professionnel	12h00
	39h00

Déontologie	
Environnement professionnel et Déontologie e-learning CNB	20h00
Expression Obligatoire pour tous Optionnel	32h30 17h30 15h00
Conseil En présentiel En distanciel	48h00 39h00 9h00
Rédaction En présentiel En distanciel	54h00 42h00 12h00
Contentieux En présentiel En distanciel	74h00 54h00 20h00
Violences intrafamiliales, faites aux femmes et mécanismes d'emprise psychologique	3h00
Management et développement du cabinet d'avocats et de la vie professionnelle Obligatoire pour tous en présentiel Optionnel en présentiel Obligatoire pour tous en distanciel Volume optionnel en présentiel obligatoire pour tous (y compris dans les 15h optionnels en expression)	164h00 36h00 78h00 50h00 24h00
Langue étrangère Obligatoire pour tous en présentiel Optionnel en présentiel (Certificat ISIT + TOEIC) Optionnel en distanciel (télé-langues)	187h00 10 à 25h00 122h00 Mini 40h00
Autres formations consacrées à la pratique professionnelle de l'avocat Modules approfondis de pratique professionnelle Obligatoire pour tous en présentiel	1.128h00 72h00

DURÉE TOTALE DES ENSEIGNEMENTS¹¹ sans compter les duplications	1425h30
Obligatoire pour tous en présentiel (sans les langues)	338h30
Obligatoire pour tous en distanciel (sans module CNB/ANAAFA)	91h00
Obligatoire pour tous en distanciel (avec module CNB/ANAAFA)	111h00

¹¹ Le volume horaire total de la formation ne saurait dépasser pas 320 heures en présentiel, sans compter l'enseignement de langues étrangères.

L'HEDAC, établissement d'utilité publique doté de la personnalité morale, assure la formation des avocats dans le ressort de la Cour d'appel de Versailles

Dans le respect des missions et prérogatives du Conseil national des barreaux, elle organise la préparation au certificat d'aptitude à la profession d'avocat et assure la formation continue des avocats. Elle organise également les examens d'accès dérogatoire à la profession d'avocat ainsi que les entretiens de validation des compétences professionnelles en vue de l'obtention par les avocats d'un certificat de spécialisation.

HEDAC / Centre régional de formation professionnelle d'avocats
Art. 13 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée

187, avenue du Général LECLERC
www.hedac.fr
contact@hedac.fr

01.39.51.38.20: